VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-8
RÈGLEMENT 1314-2021-PC-2

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 17 avril 2023, adoptait les règlements suivants:

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-8 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier certaines dispositions dans les types de milieux T4.1, T5.2, T5.3 et ZM et à apporter des corrections générales à la réglementation d'urbanisme.

RÈGLEMENT 1314-2021-PC-2 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions afin de rendre le règlement davantage performant.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 9 mai 2023 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 10 mai 2023.

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste